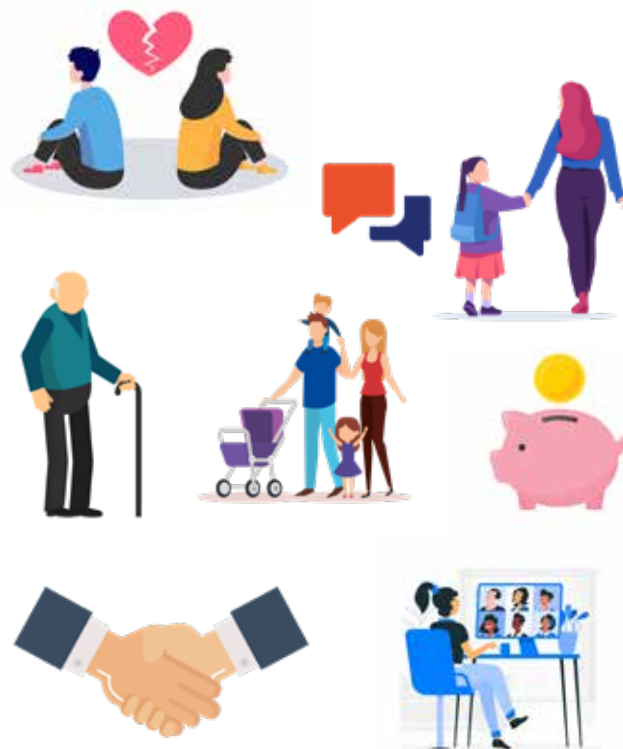


RAPPORT

d'activités

2020



Directrice de la publication
Béatrice VIGNAUD, Présidente de l'Union Départementale
des Associations Familiales de l'Allier 03 (Udaf 03)

Création et impression : Udaf 03

Illustrations : Freepik

Dépôt légal : octobre 2021 - ISSN en cours

Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier

19 rue de Villars - CS 50546

03005 MOULINS Cedex

Tél. : 04.70.48.70.00

www.udaf03.org

LE MOT

de la Présidente

Rédiger un rapport d'activité pour cette année 2020 est une gague. 2020 a été riche en événements avec la pandémie mondiale de la Covid-19 et plusieurs confinements de la population. Un grand nombre d'activités qui auraient dû être mises en place par l'Udaf se sont retrouvées stoppées.

L'Udaf de l'Allier a pu maintenir l'activité de ses services en faveur de ses personnes protégées malgré les deux confinements grâce à un investissement très fort de ses salariés. Mais on peut regretter que nos services en faveur des familles aient connu pour certains un coup d'arrêt comme nos journées de la parentalité.

Cette année 2020 a pu quand même voir la mise en place d'un service Point Conseil Budget sur l'arrondissement de Montluçon à destination des familles pour les soutenir quand elles connaissent des difficultés budgétaires. L'Udaf de l'Allier a également été retenue dans le cadre d'une expérimentation nationale pour développer un service de médiation aidants/aidés.

Cette pandémie a aussi frappé très durement nos associations familiales qui ont vu leur fonctionnement à l'arrêt. Cette crise est très dure pour les associations qui ne voient plus de rentrées financières, et sont confrontées à la perte du lien avec leurs bénévoles.

Je souhaite que cette année 2020 ne soit qu'une parenthèse et que les années futures nous permettent de reprendre un « fonctionnement normal ».



Béatrice VIGNAUD

*Présidente de l'Union Départementale des
Associations Familiales de l'Allier*

Sommaire

LE MOT *de la Présidente* / 3

LES MISSIONS *de l'Udaf de l'Allier* / 5

LES TEMPS FORTS *de l'année 2020* / 6

LE PÔLE *de l'Institution Familiale*

Le Conseil d'Administration et Le Bureau / 8

Les commissions permanentes / 9

Les Associations Familiales adhérentes / 10

La Représentation Familiale / 11

La Convention d'Objectifs Udaf/Unaf / 12

LES SERVICES *aux Familles*

Le Point Info Famille / 14

Le Point Conseil Budget / 15

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux / 16

Les autres services aux familles / 17

Un nouveau service : Médiation Aidants/Aidés / 18

LE PÔLE DES MESURES *de Protection et d'Accompagnement*

Les différentes mesures exercées par l'Udaf de l'Allier / 19

Les chiffres clés du Pôle des Mesures de Protection / 20

Un Conseil de la Vie Sociale en Projet / 20

Les chiffres clés du Pôle des Mesures d'Accompagnement / 21

RESSOURCES HUMAINES *et services annexes*

Le télétravail / 22

Le service comptabilité / 23

Le service informatique / 23

Le service communication / 24

LES MISSIONS

de l'Udaf de l'Allier

Donner des avis



aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Représenter officiellement l'ensemble des familles



du département auprès des pouvoirs publics, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'État. Près de 2 000 familles du département sont regroupées au sein des 42 associations familiales adhérentes à l'Udaf.

Gérer des services d'intérêt familial



dont les pouvoirs publics lui confient la charge. L'Udaf assure la gestion de différents services tels que la protection juridique des majeurs et des mineurs, le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, le Point Info Famille, le Point Conseil Budget, ainsi que la conduite d'ateliers et de conférences à destination des familles et des parents.

Agir en justice



dans le cadre de la défense des intérêts des familles. L'Udaf est habilitée à exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

LES TEMPS FORTS de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de Covid-19. Cette situation a impacté la vie des familles mais aussi celle des professionnels et des associations. Notre Udaf n'a pas été épargnée. Si la continuité de service a pu être assurée pendant les périodes de confinement, toutes les actions initialement programmées entre mars et mai 2020 n'ont pu être maintenues. L'Udaf a malgré tout poursuivi ses missions. Cette double page retrace les temps forts de cette année particulière.



1^{er} janvier 2020



L'Udaf de l'Allier est labellisée pour déployer un Point Conseil Budget sur le bassin de Montluçon. Le service ouvre ses portes au 1^{er} janvier.

28 janvier 2020

- L'Udaf ouvre ses portes aux usagers des services de protection et d'accompagnement.
- Après une visite des locaux, la vingtaine d'usagers présents ont pu profiter d'un moment convivial avec leurs mandataires/délégué(e)s.

9 janvier 2020

- Voeux de la Présidente en présence des associations familiales, des membres du Conseil d'Administration, des partenaires et des salariés de l'Udaf.



Février 2020

L'Udaf 03 est retenue pour déployer un service de Médiation Aidants/Aidés. Suite à un appel à projets relatif à une expérimentation nationale soutenue par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) dans le champ de la perte d'autonomie, de la dépendance, du handicap et des solidarités familiales. L'Udaf prépare l'ouverture de ce nouveau service.

16 mars 2020



- La première période de confinement débute. L'Udaf doit fermer ses portes et s'adapter à cet événement inédit et aux conséquences qu'il aura sur ses publics et ses services. Les métiers de l'Udaf se réinventent en distanciel.
- Les personnes bénéficiaires d'une mesure continuent à être accompagnées par les salariés qui maintiennent le lien via des contacts téléphoniques. Des visites sont faites en cas de besoin. Toutes les réunions sont annulées et les actions prévues mises en suspens pour une période indéterminée.

8 Juin 2020

- Signature d'une convention avec l'ADEM (Association pour le Développement Economique du bassin de Montmarault) afin de proposer des temps de permanence du Point Conseil Budget au sein de la Maison France Services.



Juillet 2020

- Signature d'une convention avec Action Logement. L'Udaf se voit confier de nouvelles missions afin d'accompagner des salariés en difficultés dans l'accès ou le maintien dans le logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires.



26 septembre 2020

- Assemblée Générale de l'Unaf à Paris sous un format restreint. Le programme de cette assemblée générale s'est adapté à la pandémie et était consacré essentiellement aux points statutaires. Au cours de cette réunion, le Conseil d'Administration de l'Unaf a été renouvelé partiellement.



11 septembre 2020

Assemblée Générale de l'Udaf à la Maison des Associations de Moulins

Initialement prévue en juin, l'épidémie de Covid-19 et les contraintes qui en découlent ont entraîné son report afin que les conditions d'organisation respectent les règles sanitaires. Seuls les membres du Conseil d'Administration et les Président(e)s des 42 associations familiales adhérentes ont été conviés à ce rendez-vous annuel afin de limiter le nombre de participants. Les membres du Bureau et les cadres de l'Udaf ont dressé le bilan de l'année écoulée, tant du point de vue de l'action institutionnelle que des services. Parmi les temps forts 2019, ont été abordés l'adoption d'un nouveau projet associatif qui définit les actions de l'Udaf jusqu'en 2024 mais aussi sa labellisation comme Point Conseil Budget pour le bassin de Montluçon. Il a été également fait un focus sur l'organisation des services de l'Udaf pendant le premier confinement et notamment la mise en place du télétravail.

Cette assemblée s'est tenue en présence de Mmes TABUTIN, Vice-présidente du Conseil Départemental, et DE BREUVANT, 1^{ère} Adjointe au Maire de la ville de Moulins. Elles ont toutes les deux assuré le soutien de leurs institutions respectives envers l'Udaf.



LE PÔLE de l'Institution Familiale

1945	création de l'Udaf de l'Allier
42	Associations Familiales adhérentes
2	membres associés
1972	familles adhérentes
80	représentations dont 175 Délégués Familiaux au sein des Centres Communaux d'Action Sociale
21	membres au Conseil d'Administration
4	commissions permanentes

Le Conseil d'Administration et le Bureau
page 8

Les commissions permanentes
page 9

Les Associations Familiales adhérentes
page 10

La Représentation Familiale
page 11

La Convention d'Objectifs Udaf/Unaf
page 12

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Le Conseil d'Administration est composé de 21 membres issus des associations familiales adhérentes, pour moitié élus par l'assemblée générale et pour moitié désignés par leur mouvement. Il se réunit pour fixer les grandes orientations de l'Union, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion de ses services. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf.

Le Bureau est composé de 8 membres issus du Conseil d'Administration. Il se réunit pour prendre des décisions d'actualité urgentes ou pour rendre un premier avis sur des questions mineures.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises en 2020 et le Bureau à 2 reprises.

Les sujets traités par le Conseil d'Administration en 2020 :

- ✓ Gestion des services pendant les confinements
- ✓ Présentation du budget prévisionnel 2020
- ✓ Présentation du compte administratif 2019
- ✓ Plan pluriannuel d'investissement
- ✓ Préparation de l'assemblée générale
- ✓ Compte-rendu du travail des commissions
- ✓ Actualités de politique familiale
- ✓ Actualités liées au fonctionnement des services
- ✓ Validation du rapport moral
- ✓ Désignation de membres au sein de différentes instances
- ✓ Adhésion de nouvelles associations
- ✓ Désignation des représentants familiaux au sein des CCAS



Les réunions du Bureau ont principalement abordé la question de la crise sanitaire.

LE BUREAU

Présidente

Béatrice VIGNAUD (AF Vichy Val d'Allier)

Secrétaire

Christine DEVAUX (AFICA)

Trésorier

Dominique LEGRAND (AFMA)

Vice-Président

Alain DE L'EPREVIEW (AFC)

Secrétaire Adjointe

Bernadette PEPIN (AF Val de Cher)

Trésorier Adjoint

Jean-Claude FARSAT (AF Domérat)

Membres

Yasmine LAÏB-RENARD (EFA)
Annick LICONNET (Jumeaux et Plus)

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus :

Danièle GUIGNARD - AFD
Philippe GEOFFROY - EFA
Philippe MORET - Intercommunale d'Escurolles
Florence OLIVIER - Les Ch'tites Canailles
Anne ROUSSAT - Les Ch'tites Canailles
Hélène TRONCIN-CHENET - AF Saint Pourçain

Membres désignés par les mouvements :

Chantal BADIN - EFA
Sandrine d'ARCANGELO - Jumeaux et Plus
Joël FAVIER - Familles de France
Monique HUYGHUES-DESPOINTES - AFC
Fabienne LADET - MFR
Jean Claude NALTET - APF France Handicap
Olivier ROUX - AFC

LES COMMISSIONS PERMANENTES

La commission des services

- Analyse de la situation budgétaire de l'Udaf
- Situation financière des personnes sous protection
- Suivi de l'action des services tutélaires
- Orientation générale des services de protection

La commission Contrôle et Agrément

- Agrément des associations familiales sollicitant leur adhésion
- Contrôle des listes d'adhérents
- Contrôle des procédures relatives aux élections

La commission Médaille de la Famille

- Examen des dossiers de candidature de la Médaille de la Famille avant transmission à la Préfecture

La commission Communication-Journal

- Préparation de la revue semestrielle «*La Famille Bourbonnaise*»
- Échanges autour de la stratégie de communication de l'Udaf

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES

L'Udaf de l'Allier anime et soutient ses 42 associations familiales adhérentes.

Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Dans notre département, ce sont près de 2 000 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

Des associations à caractère spécifique :

- « Les Belettes » - Coulandon
- « Anim'temps Libre » - Couzon
- Les P'tits Chouett's (crèche)
- Les Ch'tites Canailles (crèche)
- Val de Cher Services
- MFR (Maison Familiale Rurale) d'Escurolles
- MFR de Limoise
- MFR de Saligny sur Roudon
- MFR de Saint Léopardin d'Augy
- Aide aux Familles à Domicile Allier
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) Vichy
- ADMR Moulins
- ADMR CAP SENIORS 03 Commentry
- ADMR Le Montet
- Enfance et Familles d'Adoption Allier
- Jumeaux et Plus, l'Association 03
- APF France Handicap
- Allier Sésame Autisme
- France Alzheimer
- Association 4As (Assistance Administrative, Accompagnement Animations et Solidarité)
- UNAPEI Pays d'Allier
- UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)
- UFAL (Union des Familles Laïques)
- UFAPA (Union des Familles et Amis des Personnes Âgées)

Des associations à caractère général :

- Val de Cher
- Moulins et son Agglomération
- Domérat
- Intercommunale d'Escurolles
- Ouest Bourbonnais - St Sauvier
- Commentry et ses environs
- Montluçon
- Saint-Yorre
- Pays de Marcillat
- Saint Pourçain sur Sioule
- Vichy Val d'Allier
- Sologne Bourbonnaise
- Union Cantonale de Varennes sur Allier
- Association Huriéloise des Familles
- AFC (Association des Familles Catholiques) de Moulins et sa région
- AFC de Montluçon et ses environs
- Association des Familles Protestantes de Vichy
- Intercommunale et Club des Aînés Aubigny, Couzon, Limoise et St Léopardin d'Augy (AFICA)

42 associations familiales adhérentes

1972 familles qui composent le mouvement familial en Allier

7 mouvements familiaux

2 membres associés
(Spina Bifida Handicaps Associés et Association Française des Sclérosés en Plaque - délégation Allier)



Retrouvez toutes les coordonnées des associations familiales adhérentes à l'Udaf sur notre site internet www.udaf03.org

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

Les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans son article L. 211-3, précisent les missions dévolues à l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et aux Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf).

Parmi celles-ci, figure la mission de « *représenter officiellement, auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles françaises et les familles étrangères vivant en France* ». C'est dire que le rôle des représentants est particulièrement important puisqu'ils ont à faire entendre la voix de l'ensemble des familles et à valoriser les intérêts familiaux qui sont, en matière de représentation, comme pour toutes les démarches de l'Unaf et des Udaf, sa référence et son objectif.

Les familles sont représentées et défendues dans les différentes instances qui définissent, orientent les politiques familiales au plan départemental ou local et gèrent des services qui les concernent.



Prestations - droits des familles

Caisse d'Allocations Familiales (Caf), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS).

Logement

Offices Publics de l'Habitat (OPH), Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), Commission de Médiation (COMED)...

Parentalité

Schéma départemental des services aux familles, Commission unique d'agrément en vue d'adoption, ...

Santé

Etablissements de santé publics et privés (Conseils de Surveillance, Commissions des Usagers)

Retrouvez la liste de nos représentations et partenariats sur notre site internet www.udaf03.org

LA CONVENTION D'OBJECTIFS UNAF / UDAF

La convention d'objectifs signée entre l'Udaf de l'Allier et l'Unaf est un dispositif qui permet de mettre en oeuvre des actions à destination des familles. Initialement conclue pour la période 2016-2020, elle a été prorogée jusqu'à fin 2021. Elle est composée de 4 axes.



- ▶ **Axe n°1 : Favoriser l'implication des familles dans un usage responsable du numérique**
- ▶ **Axe n°2 : Promouvoir des actions dans le champ de la parentalité, auprès de personnes ou de familles que les Udaf accompagnent dans le cadre d'autres services**
- ▶ **Axe n°3 : Information et soutien au budget familial**
- ▶ **Axe n°4 : Autres actions : « Smart'Budget »**

Axe n°1 : Favoriser l'implication des familles dans un usage responsable du numérique

L'Udaf s'est engagée à développer une action spécifique en direction des parents visant à les accompagner vers un usage responsable du numérique au sein de la famille. L'action vise en particulier à développer des outils qui permettent l'intégration de l'éducation au numérique dans une approche globale d'accompagnement à la parentalité, dans les dispositifs existants.

En 2020, l'ensemble de ces actions a été annulé. La crise sanitaire a empêché toute mise en œuvre d'actions auprès des établissements scolaires et autres structures.



Axe n°2 : Promouvoir des actions dans le champ de la parentalité, auprès de personnes ou de familles que les Udaf accompagnent dans le cadre d'autres services



Les services déployés au sein du réseau des Udaf accompagnent des personnes rencontrant de multiples difficultés dans leur parentalité, sans qu'ils puissent y apporter de réponse dans le cadre de leur accompagnement. Il apparaît par ailleurs que ces personnes vulnérables sont d'une part exclues de fait des dispositifs de droit commun et que d'autre part de nombreuses Udaf ont connaissance d'actions de parentalité qui pourraient leur être utiles. Ces actions qui apportent une plus-value qualitative « familiale » peuvent concerner tous les services des Udaf, notamment ceux qui réalisent des diagnostics budgétaires des familles, en complétant utilement leur intervention de base.

L'objectif de l'action est de développer des initiatives auprès de personnes et de familles susceptibles de rencontrer des difficultés liées à la parentalité. L'Udaf pourra aussi mieux orienter les personnes et les familles vers les dispositifs de soutien à la parentalité de droit commun pouvant répondre à leurs besoins. Il peut aussi s'agir d'adapter une offre spécifique, en fonction des caractéristiques des personnes concernées (altération des facultés, mobilité restreinte, isolement social et géographique ...). Cette action peut être aussi le support d'actions collectives de participation des usagers, dans le cadre des dispositions légales prévues par la loi du 2 janvier 2002.

C'est autour de cet axe que l'Udaf de l'Allier a souhaité proposer les Journées de la Parentalité dont les deux premières éditions ont eu lieu en 2017 et 2019. En 2020, l'ensemble de ces actions a été annulé et notamment la troisième édition des Journées de la Parentalité qui devait se dérouler le 22 avril. La crise sanitaire a empêché toute mise en œuvre d'actions auprès des établissements scolaires et autres structures alors que plusieurs projets étaient en cours d'élaboration notamment sur l'arrondissement de Montluçon.

Axe n°3 : Information et soutien au budget familial

L'Udaf a mis en place un dispositif d'information et de soutien au budget familial. Il s'adresse à toute la famille à travers l'éducation à la gestion d'un budget. Cet axe s'est développé dès janvier 2020 avec l'obtention d'un label pour proposer un Point Conseil Budget sur l'arrondissement de Montluçon (*voir descriptif du service en page 15*).

La mise en place de ce service a permis de constater la nécessité de proposer de l'information et du soutien en matière financière, en regard du nombre de personnes se retrouvant en difficulté par rapport à la gestion de leur budget.



Axe n°4 : Autres actions : « Smart'Budget »

"Smart'Budget" est une application pour smartphone et tablette développée par l'Udaf de l'Allier entre 2017 et 2018. Smart'Budget n'a pas vocation à remplacer une application bancaire comme il en existe déjà beaucoup. Si elle permet cette fonctionnalité de gérer son argent et d'anticiper les fins de mois, elle a avant tout vocation à dispenser à ses utilisateurs informations et conseils en matière de gestion budgétaire.



"Smart'Budget" est organisée en 6 rubriques qui permettent d'appréhender la question du budget au travers de nombreuses situations du quotidien :

- ▶ **Budget**
- ▶ **Logement**
- ▶ **Santé**
- ▶ **Transport**
- ▶ **Communication**
- ▶ **Loisirs**

En 2020, cet outil a été utilisé dans le cadre du Point Conseil Budget pour accompagner les familles mais la communication autour de cette application a été stoppée par la crise sanitaire. Un travail de mise à jour a été lancé sur l'année 2020.

Plusieurs Udaf ont passé convention avec l'Udaf de l'Allier afin de pouvoir disposer de cet outil dans leurs départements respectifs. Un comité de pilotage a été créé pour regrouper toutes ces Udaf afin notamment de faire évoluer ensemble l'application et de la mettre à jour régulièrement.

LES SERVICES aux Familles

L'Udaf de l'Allier gère un certain nombre de services familiaux qui lui ont été confiés notamment par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins des familles dans le cadre de ses missions légales.

LE POINT INFO FAMILLE

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil et d'écoute accessible à toute personne qui souhaite obtenir une information, trouver une solution, mieux connaître les professionnels et associations du département. Le Point Info Famille répond aux problématiques du quotidien : la garde d'un enfant, l'aide à un proche en perte d'autonomie, la résolution d'une difficulté sociale ou économique au sein de la famille, une question juridique ou administrative, l'aide à la fonction parentale, etc. Il s'agit d'un service gratuit, anonyme et confidentiel.



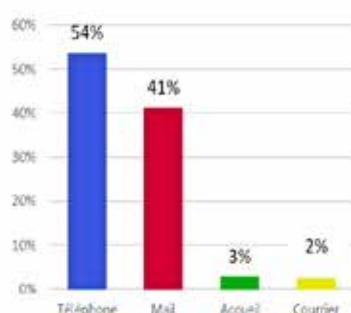
Les missions du Point Info Famille

► **INFORMER** en délivrant des données fiables et actualisées. Grâce à sa connaissance approfondie du territoire et un travail continu en réseau, le Point Info Famille apporte des réponses de proximité.

► **ORIENTER** vers l'organisme (institutionnel ou associatif) compétent.

Malgré la crise sanitaire, le service a pu rester accessible via sa ligne téléphonique même lors des périodes de confinement. Les familles ont donc pu obtenir des informations tout au long de l'année. Le téléphone est le mode de contact le plus utilisé par les familles et les professionnels pour joindre le service.

MODES DE CONTACT 2020



Les temps forts du service en 2020

- ✓ Le Point Info Famille devient la "porte d'entrée" du Point Conseil Budget.
- ✓ Continuité du partenariat avec RCF Allier et enregistrement de plusieurs émissions d'information sur des sujets du quotidien.
- ✓ Participation aux forums à destination des professionnels de la parentalité organisés dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) sur les trois bassins de l'Allier.

Retrouvez le rapport d'activité 2020 du Point Info Famille sur le site Internet de l'Udaf www.udaf03.org à la rubrique « Nos services »

Quelques chiffres

177 demandes reçues en 2020 (29% de plus qu'en 2019)

Principales thématiques de consultation:

- Consommation 38%
- Argent et Budget 18%
- Microcrédit 15%
- Particulier Employeur 9%
- Logement 4%
- Protection juridique des majeurs 4%

Profil des demandeurs en 2020 :

- 89% familles
- 10% professionnels
- 1% associations

Point Info Famille
04.70.48.70.65.
pif03@udaf03.fr

Le Point Info Famille est aussi Point Relais Particulier Emploi et informe sur l'emploi à domicile entre particuliers



LE POINT CONSEIL BUDGET

Dispositif labellisé, le Point Conseil Budget a pour objectif de prévenir les difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération.

Le service a été mis en place en janvier 2020 sur le bassin de Montluçon.



Les missions du Point Conseil Budget

Il s'agit d'un accompagnement gratuit et confidentiel. Les familles peuvent le solliciter pour toutes questions relatives à la gestion budgétaire et financière.

Via des entretiens en face à face, ou à distance quand ce n'est pas possible, la conseillère du Point Conseil Budget répond aux questions des demandeurs, identifie les aides dont ils peuvent bénéficier.

Elle peut également réaliser un diagnostic complet du budget familial, et accompagner la personne dans la durée, pour trouver des solutions (par exemple un microcrédit personnel) et revenir à une situation maîtrisée, mieux vécue.

Elle pourra aussi aider au dépôt d'un dossier auprès de la commission départementale de surendettement des particuliers et accompagner la personne ou la famille tout au long de la procédure.

Le Point Conseil Budget propose un accueil sur rendez-vous dans différents lieux d'accueil sur le bassin de Montluçon (notamment au sein des Maisons France Service). Il a adapté son fonctionnement pendant les périodes de confinement en maintenant le contact téléphonique et par mail lorsque les entretiens en présentiel ne pouvaient pas être assurés.

En fin d'année 2020, l'Udaf a répondu à un appel à manifestation afin d'obtenir la labellisation pour déployer le Point Conseil Budget sur les bassins de Moulins et Vichy. Ce label a été accordé et le service est devenu départemental au 1^{er} janvier 2021.

Les temps forts du service en 2020

- ✓ Ouverture du service le 1^{er} janvier 2020 avec un important travail de médiatisation auprès des partenaires et du grand public (envoi de flyers, articles de presse, relais via le site Internet de l'Udaf et sa page Facebook).
- ✓ Signature d'une convention avec l'ADEM (Association pour le Développement Economique du Bassin de Montmarault) afin de proposer des temps de permanence dans les locaux de la Maison France Services de Montmarault.

Quelques chiffres

47 demandeurs reçus en 2020

27 hommes

20 femmes

Situation professionnelle des demandeurs :

14 salariés à temps plein

6 salariés à temps partiel

9 demandeurs d'emploi

17 inactifs (retraités, bénéficiaires du RSA, invalidité...)

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale à 0,3 ETP



Smart'Budget, l'application budgétaire créée par l'Udaf en 2018, est un outil complémentaire du Point Conseil Budget



Retrouvez l'actualité du Point Conseil Budget ainsi que des conseils pratiques en matière budgétaire sur la page Facebook de l'Udaf de l'Allier @udafallier

LE SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Depuis près de 20 ans, l'Udaf de l'Allier accompagne les personnes dont un membre de la famille ou un proche ne peut plus assumer seul son quotidien. Il n'est pas inné de savoir assurer la mission de tuteur ou curateur d'un proche qui n'est plus en capacité de gérer ses revenus et/ou son patrimoine, et parfois même de prendre certaines décisions importantes le concernant. Pour mener à bien la mission qui leur est confiée, ces tuteurs familiaux ont besoin d'éléments d'informations sur les démarches à accomplir et procédures à respecter.



Quelques chiffres

64 personnes ont contacté le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux en 2020.

Ces contacts ont donné lieu à **80 interventions**.

23% des demandes sont intervenues en amont du prononcé d'une mesure de protection.

77% des demandes sont intervenues après le prononcé de la mesure.

78% des demandeurs contactaient le service pour la première fois en 2020.

Les missions du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

► **DONNER DE L'INFORMATION** en amont et après le prononcé de la mesure de protection : procédure de mise sous protection, rôles et obligations du tuteur/curateur/habilité familial, formalités à accomplir, relations avec le juge, etc.

Une professionnelle expérimentée, mandataire judiciaire à la protection des majeurs titulaire du CNC (Certificat National de Compétences) est à l'écoute des familles notamment lors d'entretiens personnalisés.

► **APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE** avec des fiches pratiques thématiques et des réunions d'information collectives.

Malgré la crise sanitaire, le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux a assuré ses missions tout au long de l'année y compris pendant les périodes de confinement. Cette période a notamment permis au service de mettre en place des mailings d'information adressés aux tuteurs et curateurs déjà connus du service. Ces mailings d'information ont notamment permis de diffuser des fiches relatives à la crise sanitaire, par exemple sur la répercussion du virus de la Covid-19 sur la prorogation des mesures arrivant à échéance au cours de l'année 2020.

Les temps forts du service en 2020

- ✓ Réunion d'information autour du thème de l'aide sociale co-animée avec les professionnels du Conseil Départemental de l'Allier.
- ✓ Mailing d'information sur l'impact de la crise sanitaire pour les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux.
- ✓ Ateliers personnalisés pour l'établissement des comptes de gestion annuels.
- ✓ Présentation du service et de ses missions auprès de professionnels du secteur médico-social.



Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
04.70.30.42.44
tuteursfamiliaux@udaf03.fr

Le service propose chaque mois une permanence à la Maison de l'Information et du Droit de Cusset.

Retrouvez le rapport d'activité 2020 du service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux sur le site Internet de l'Udaf www.udaf03.org à la rubrique « Nos services »

LES AUTRES SERVICES AUX FAMILLES

Enquêtes sociales CAF de l'Allier

Depuis 2019, une convention signée entre l'Udaf et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier prévoit l'intervention de conseillères en économie sociale et familiale de l'Udaf auprès d'allocataires de la CAF sur l'arrondissement de Moulins, dans le cadre :

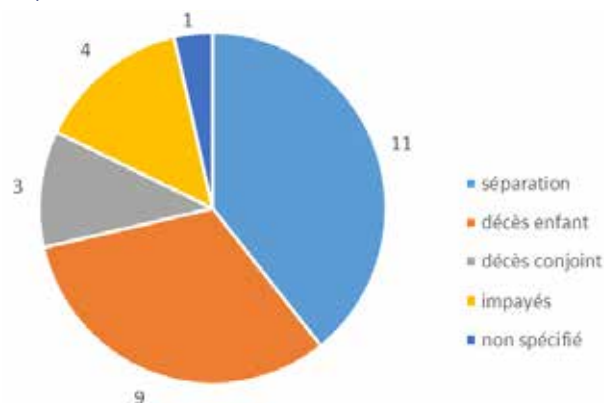


- De décès ou séparation de conjoints ;
- De décès d'un enfant ;
- D'impayés de loyer.

La mission de l'Udaf est double:

- mission d'information conseil
- mission d'accompagnement personnalisé

La CAF de l'Allier nous a saisis à 28 reprises pour assurer une évaluation au cours de l'année 2020. La répartition des motifs de sollicitation était la suivante (voir graphique ci-contre) :



Action Logement

Une convention a été signée entre l'Unaf et Action Logement en juillet 2019 en faveur des aides et de l'accompagnement social des salariés en difficulté. Pour l'Unaf, acteur engagé sur la question du logement et du cadre de vie en tant que représentante des familles, ainsi qu'au travers des services d'accompagnement familial et social gérés par les Udaf, ce partenariat permettra de mieux répondre aux préoccupations des salariés et de leur famille.

L'Udaf de l'Allier travaille depuis de nombreuses années sur les difficultés budgétaires des locataires et a signé plusieurs conventions avec des bailleurs sociaux, ce qui lui permet d'avoir une expertise dans le domaine de l'accompagnement social. Ce partenariat avec Action Logement a pour objectif d'accompagner des salariés en difficulté dans leur accès ou leur maintien dans leur logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Une convention a été signée en juin 2020 pour finaliser ce partenariat.

Action Logement a confié trois types de missions à l'Udaf :

- L'établissement d'un diagnostic complémentaire (social, familial et financier) de la situation du salarié,
- Une mission d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) permettant le maintien ou l'accès au logement,
- Un accompagnement budgétaire visant à améliorer et pérenniser la situation financière du salarié.



Activité 2020

- 5 mesures confiées à l'Udaf
- 3 missions d'ASLL
- 2 missions d'accompagnement budgétaire

Problématiques rencontrées par les personnes suivies :

- Dettes locatives et/ou de charges courantes
- Saisies et/ou avances sur salaires
- Surendettement
- Mesures d'expulsions en cours

Procédures de Rétablissement Personnel

Sur saisine du Tribunal, l'Udaf peut être amenée à réaliser des bilans économiques et sociaux dans le cadre de dossiers de surendettement et plus précisément lors des Procédures de Rétablissement Personnel. Une telle mesure est prononcée par le Juge d'Instance lorsque la situation économique d'une personne lui semble irrémédiablement compromise au vu des indications qui lui sont fournies par la Commission Départementale de Surendettement. Avant de prononcer, le cas échéant, un effacement de l'ensemble des dettes, le Juge sollicite une



analyse aussi bien économique que sociale de la situation de la personne concernée et la vérification expresse de sa bonne foi. C'est cette étude qui est assurée par les professionnelles du pôle des mesures d'accompagnement de l'Udaf.

L'Udaf constate une diminution du nombre de dossiers traités chaque année. Un seul dossier a été confié à l'Udaf en 2020.

Evaluation/Médiation Locative

L'Udaf de l'Allier a aussi conventionné avec l'organisme de logement social Evoléa pour mener des missions d'évaluation/médiation locative. Elle conduit à sa demande des actions d'analyse de la situation de personnes ou familles déjà locataires dans leur parc immobilier ayant des problématiques de paiement de loyer ou de comportement avec le voisinage, lorsque le lien est rompu entre bailleur et locataire.

Un seul dossier a été confié à l'Udaf en 2020.



UN NOUVEAU SERVICE : MEDIATION POUR AIDANTS ET AIDÉS

Fin 2019, l'Udaf de l'Allier a répondu à un appel à projet relatif à une expérimentation nationale soutenue par la Cnsa (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la Cnaf (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales). Elle a été retenue afin de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2021 un service de médiation. Il s'agit de développer une prestation visant à préserver

les liens familiaux des aidants et des personnes aidées, mais aussi avec les établissements et services qui les accompagnent. Cette expérimentation permettra notamment à notre Union de développer une approche transversale concernant l'accompagnement des aidants en mettant en synergie la médiation avec son service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux.

Cet espace dédié, animé par une professionnelle diplômée, a pour objectif de renouer le dialogue en cas de désaccord ou de situation conflictuelle. permettra de trouver des solutions partagées pour une entrée en établissement, résoudre des conflits de fratrie, d'obligation alimentaire, des problèmes liés à l'organisation de l'aide à domicile, etc. Le premier entretien est gratuit, la participation demandée est ensuite calculée sur la base des revenus.

La fin de l'année 2020 a été consacrée à une importante opération de communication auprès des partenaires et des familles afin d'assurer le lancement de ce nouveau service.

Udaf Allier
UNIS POUR LES FAMILLES

médiation pour Aidants & Aidés

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches

L'Udaf de l'Allier vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

- Notre père a la maladie d'Alzheimer, notre mère s'épuise à s'occuper de lui mais elle ne veut pas entendre parler d'EHPAD.
- J'habite dans le même village que notre mère, c'est moi qui ai la procuration. Mes frères et sœurs pensent que je lui prends son argent, alors que je m'occupe toute seule d'elle. C'est injuste !
- Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler.
- Mon épouse est handicapée, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple.

Logo of Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) and Cnsa (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

**Service de Médiation
Aidants/Aidés**
04.70.48.70.05.
mediation03@udaf03.fr

LE PÔLE DES MESURES de Protection et d'Accompagnement

La protection juridique des majeurs peut intervenir lorsqu'un adulte ne peut plus accomplir seul les actes de la vie civile. Pour l'accompagner et le protéger, le juge des tutelles peut prononcer une mesure de protection. Celle-ci peut être exercée par l'Udaf de l'Allier, désignée au préalable par le juge quand la famille de la personne à protéger ne peut pas assumer cette responsabilité. Le service assure le suivi des mesures de protection (mandats spéciaux, curatelles, tutelles) et d'accompagnement social (MAJ) et familial (MJAGBF) au travers du Pôle des Mesures de Protection et d'Accompagnement.

LES DIFFÉRENTES MESURES EXERCÉES PAR L'UDAF DE L'ALLIER

► Les Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs (MJPM)

La maladie, le handicap, un accident peuvent altérer les facultés d'une personne et l'empêcher de pourvoir seule à ses intérêts. Le juge peut alors décider de prononcer une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle...) par laquelle un tiers l'aide à protéger ses intérêts.

► La Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

La Mesure d'Accompagnement Judiciaire est une mesure d'accompagnement social qui a pour objectif de rétablir l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources.

► La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

Ordonnée par le Juge des Enfants, la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est une mesure à visée éducative. Il s'agit d'une mesure budgétaire visant à assurer une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.

Ressources humaines du pôle des Mesures de Protection et d'Accompagnement

- 1 Chef de Pôle
- 3 Adjointes
- 21 Mandataires
Judiciaires à la Protection
Juridique des Majeurs
- 4 Déléguées aux
Prestations Familiales
- 1 Référente Jurique
- 8 Assistantes
administratives

L'Udaf de l'Allier exerce l'ensemble de ces mesures dans l'intérêt des personnes protégées et accompagnées, en recherchant leur consentement et leur adhésion tout au long de leur exercice.

Le pôle des mesures de protection et d'accompagnement a été fortement impacté par la crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontés en 2020. Les accueils ont dû s'adapter et rester ouverts sur rendez-vous. Les échanges téléphoniques avec les personnes accompagnées et protégées se sont multipliés afin de pallier à l'absence de visites à domicile qui n'ont pu se dérouler qu'en cas de nécessité. En effet, les recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale étaient d'être particulièrement attentifs et présents pour les personnes isolées et/ou vulnérables et de leur assurer une information sur les risques de contamination et les gestes barrières à respecter.

Extrait du guide ministériel MJPM Covid-19 : « Les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) sont autorisés à se déplacer dans le cadre de leur activité professionnelle et les personnes protégées peuvent aller dans les locaux des mandataires. [...] les personnes protégées souffrent par hypothèse d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles qui complexifie ou rend difficile l'expression de leur volonté; cette altération [...] peut perturber la compréhension par la personne protégée de la crise sanitaire et la nécessité pour elle de respecter les gestes barrières. Il est par conséquent nécessaire d'aider les personnes protégées à comprendre la situation, notamment par des supports d'information adaptés afin qu'elles puissent appréhender les dispositifs de protection sanitaire ».

Les chiffres clés du Pôle des Mesures de Protection

1249 mesures exercées par l'Udaf de l'Allier

652 mesures de curatelle (52,2%)

597 mesures de tutelle (48,8%)



48% sont des femmes

52% sont des hommes

119 nouvelles mesures en 2020

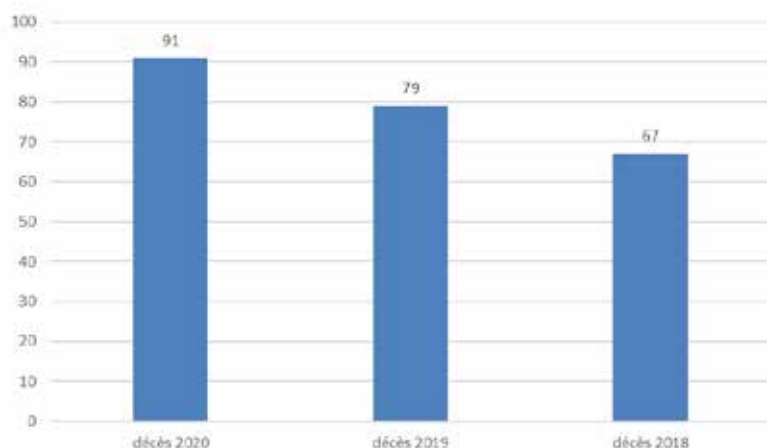
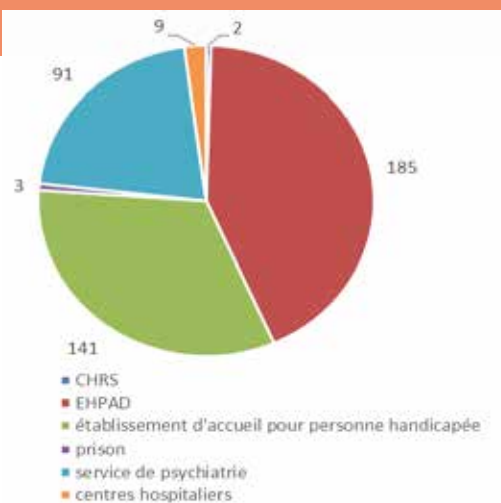


65,5% des usagers
vivent à domicile



34,5% des usagers
vivent en établissement
(voir graphique ci-dessous)

119 nouvelles mesures ont été prises en charge sur cette année 2020. Parallèlement à cette hausse du nombre de mesures, il faut noter un grand nombre de décès (91 sur l'année). Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence ce phénomène. Même si le département de l'Allier a été moyennement touché par l'épidémie de Covid 19, les répercussions de ce virus ont été particulièrement sensibles.



UN CONSEIL DE LA VIE SOCIALE EN PROJET

L'Udaf de l'Allier a décidé de mettre en place un conseil des usagers (ou Conseil de la Vie Sociale) où les bénéficiaires des services de protection de l'Udaf pourront échanger avec les services et faire remonter les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de leur mesure. Ce groupe permettra aussi de recueillir leurs idées pour faciliter les échanges avec l'Udaf tout au long de la vie de la mesure.

Pour travailler sur sa mise en place, une personne en service civique a été recrutée en 2020.

Ce poste avait pour but de développer et animer ce conseil. Malheureusement, les conditions sanitaires n'ont pas permis d'aboutir à sa mise en place avant la fin de l'année 2020. Mais il aura tout de même été possible de mettre en place 2 actions à savoir un après-midi portes-ouvertes dans les locaux de l'Udaf à destination des personnes protégées et la mise en place d'un questionnaire pour recueillir l'avis des usagers sur ce projet de Conseil de la Vie Sociale.

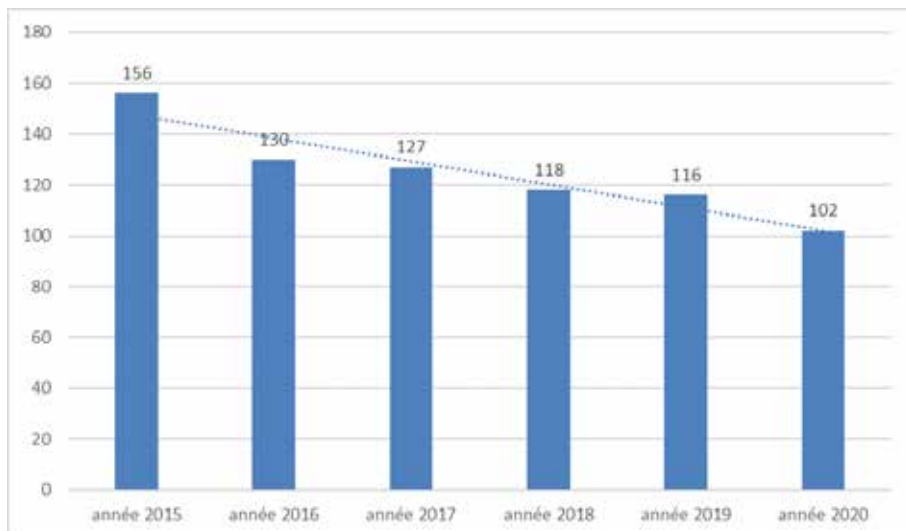


Les chiffres clés du Pôle des Mesures d'Accompagnement

101 mesures de MJAGBF
(baisse constante des mesures depuis 2015)

2,55 enfants par famille en moyenne avec une majorité de familles recomposées

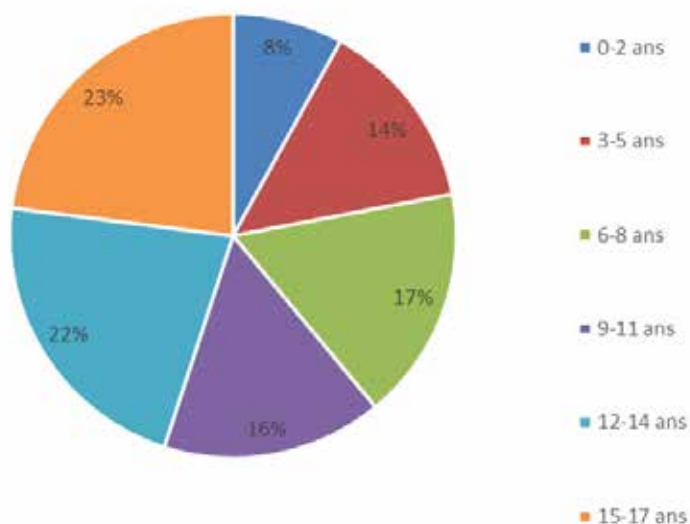
267 enfants mineurs concernés par une MJAGBF



La répartition par tranche d'âge des enfants suivis apparaît sur le graphique ci-contre.

Il faut noter que les enfants de moins de 3 ans sont sous-représentés par rapport à la population totale d'enfants.

La tranche d'âge des 12-17 ans représente 50 % de la population suivie par une mesure AGBF.



RESSOURCES HUMAINES et services annexes

59 salariés soit 52,81 ETP (au 31 décembre 2020)



- 7 cadres
- 21 mandataires judiciaires
- 4 déléguées aux prestations familiales
- 2 conseillères en Economie Sociale et Familiale au Point Conseil Budget
- 1 médiatrice familiale
- 1 référente juridique
- 7 agents comptables
- 1 informaticien
- 2 agents d'accueil
- 1 animatrice qualité
- 1 chargée de mission (communication et Point Info Famille)
- 8 assistantes administratives
- 1 référente "versements"
- 1 référente "soins"
- 1 volontaire service civique

L'Udaf peut aussi être amenée à encadrer des stagiaires. En 2020, 3 personnes ont été accueillies dans le cadre de formations de Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'Assistante Sociale

**845 heures
de formation
professionnelle
en 2020**



LE TÉLÉTRAVAIL

La question du télétravail avait déjà été envisagée avant la crise sanitaire. Un groupe de travail avait étudié les différents aspects pour une mise en place prévue courant 2020.

La crise sanitaire a accéléré le processus puisque de fait les salariés ont tous été placés en télétravail au début du confinement de mars.

Dès ce 1^{er} confinement, l'Udaf a mis en place la meilleure

organisation possible malgré les soucis techniques (connexion au réseau, matériel insuffisant et/ou inadapté). Par la suite, l'Udaf a du acquérir plus d'une vingtaine d'ordinateurs et des téléphones portables afin de permettre la continuité des échanges avec les personnes protégées et les partenaires.

Le télétravail est désormais encadré par une charte signée en juillet 2020 et validée par le Comité

Social et Economique (CSE). Les salariés qui le souhaitent peuvent télétravailler à raison d'un jour par semaine ou un jour par quinzaine.





La crise sanitaire a eu d'autres impacts sur le quotidien des salariés que le passage au télétravail. La reprise d'activité en présentiel en mai 2020 n'a pu se faire qu'avec des équipements adaptés. Les accueils du siège et de l'antenne de Cusset ainsi que les bureaux d'accueil ont dû être équipés de protections en plexiglass. Les salariés ont aussi depuis le début de la crise sanitaire à disposition masques, gel hydro-alcoolique, lingettes pour recevoir les usagers en toute sécurité ou pour les visites à domicile.

LE SERVICE COMPTABILITÉ

Le service est organisé en trois cellules :

► La cellule action institutionnelle

Le service comptabilité prépare les budgets prévisionnels, élabore les comptes annuels de l'association, les opérations quotidiennes d'enregistrement et de paiement des factures fournisseurs, d'enregistrement et de recouvrement des factures clients. Il suit également les investissements, les financements de l'association et gère la trésorerie.

► Les cellules facturation et banque à destination des majeurs protégés

Tous les jours, les salariés de ce service réalisent les opérations relatives à la comptabilité personnelle des usagers sous mesure de protection confiés à l'Udaf c'est-à-dire le paiement des factures, la codification des ressources, les rapprochements bancaires ainsi que le calcul et le prélèvement mensuel des frais de gestion (participation des usagers).

L'ensemble des opérations en lien avec les banques est effectué quotidiennement par télétransmission des fichiers pour une grande partie.



Quelques chiffres

34 148 factures scannées et indexées en 2020

5 620 bons d'achat édités (contre 7 975 en 2019)

782 placements réalisés

5 900 comptes sont gérés quotidiennement ce qui correspond à une masse financière de plus de

48 328 000 millions d'euros

LE SERVICE INFORMATIQUE



Le service informatique a en charge la gestion du parc informatique de l'Udaf. L'informaticien assure :

- la maintenance de l'ensemble du matériel informatique de l'Udaf (serveurs, ordinateurs, téléphonie)
- la maintenance des logiciels métiers (Sentinel et Evolution)
- le développement d'outils informatique
- la formation des salariés

L'année 2020 a été une année particulière pour le service informatique puisqu'il a fallu mettre en place le télétravail pour l'ensemble des salariés en un temps très court avec l'annonce du confinement en mars. Des améliorations ont été apportées au fil du temps afin de permettre à tous de travailler à distance dans les meilleures conditions possibles. Une vingtaine d'ordinateurs portables et une trentaine de téléphones mobiles ont été acquis afin de permettre le télétravail.

La fin de l'année 2020 a été consacrée au remplacement des serveurs informatiques.

LE SERVICE COMMUNICATION

Le service communication est chargé de promouvoir l'image de l'Udaf, de son réseau (représentants familiaux, associations familiales) et de ses services. Il est aussi en charge de diffuser l'actualité de l'Udaf et de la politique familiale ainsi que l'actualité des services qui lui sont confiés ou qu'elle met en place pour répondre aux besoins des familles.

Les outils de communication de l'Udaf de l'Allier :

- un site Internet
- une page Facebook
- une newsletter "Udaf Infos"
- une revue biannuelle "La Famille Bourbonnaise"
- un flyer de présentation de l'Udaf
- des flyers de présentation des différents services aux familles
- des mailings d'information réguliers aux partenaires du département pour partager l'actualité des services

Le service communication est aussi chargé de mettre en oeuvre les outils visant à promouvoir les actions ponctuelles organisées par l'Udaf.

2020 a été une année particulière. La crise sanitaire et notamment les périodes de confinement ont montré l'importance de garder le lien. Ce lien en interne avec les salariés et en externe avec les partenaires a pu être maintenu via le service communication : articles de presse sur la continuité de service, actualisation du site Internet, publications sur la page Facebook, etc.



L'activité du service communication en 2020

1 numéro de "La Famille Bourbonnaise" paru (septembre)

3 newsletters envoyées à une centaine d'abonnés

63 publications sur la page Facebook

Médiatisation du **Point Conseil Budget**



@udafallier

155 abonnés



Union Départementale des Associations
Familiales de l'Allier
19 rue de Villars
CS 50 546
03005 MOULINS Cedex
Tél. 04.70.48.70.00.
contact@udaf03.fr

Suivez notre actualité sur www.udaf03.org
et sur Facebook @udafallier